

Déclaration de transparence par Artisan Partners Limited Partnership

Conformément à l'article 14 § 1 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité de participations importantes, Artisan Partners Limited Partnership, ayant son adresse à 875 East Wisconsin Avenue, Suite 800, Milwaukee, WI 53202, Etats-Unis, a informé, le 19 mars 2018, la FSMA et Groupe Bruxelles Lambert (« GBL ») que suite à une acquisition d'actions GBL, elle a franchi, le 14 mars 2018, le seuil de 5 % en détenant 5,01 % des actions et des droits de vote de la société GBL.

Nom	Date de dépassement de seuil	Seuil	# droits de vote	Dénominateur	% droits de vote
Artisan Partners Limited Partnership	14/03/2018	5 %	8.084.082	161.358.287	5,01 %

La chaîne de contrôle est décrite comme suit :

Artisan Partners Limited Partnership (« APLP »), un « investment adviser » enregistré aux Etats-Unis, est un limited partnership de droit américain de l'Etat du Delaware. APLP est contrôlée par son general partner, la société Artisan Investments GP LLC (« Artisan LLC »), une société de droit américain de l'Etat du Delaware. Artisan Partners Holdings LP (« Artisan Holdings ») est l'unique membre de Artisan LLC et le seul limited partner de APLP. Le contrôle de Artisan Holdings est exercé par son general partner, Artisan Partners Asset Management Inc. (« APAM »), société de droit américain de l'Etat du Delaware.

La déclaration indique qu'en vertu d'une procuration contractuelle, APLP exerce des droits de vote dans GBL sur une base discrétionnaire pour un certain nombre de clients. La déclaration indique aussi qu'aucun client ne détient individuellement des actions représentant 5 % ou plus des droits de vote dans GBL.

La déclaration détaillée est disponible [ici](#).

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à :

Xavier Likin

Directeur Financier
Tél : +32 2 289 17 72
xlikin@gbl.be

Hans D'Haese

Relations Investisseurs
Tél : +32 2 289 17 71
hdhaese@gbl.be